

CONSEIL D'ÉTAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.

XV^e CHAMBRE

A R R Ê T

n° 240.688 du 8 février 2018

221.528/XV-3343

En cause : **LIEBEN** Hervé,
ayant élu domicile chez
M^{es} Étienne GRÉGOIRE et Antoine GRÉGOIRE, avocats,
avenue Blonden 21
4000 Liège,

contre :

la Région wallonne,
ayant élu domicile chez
M^e Bénédicte HENDRICKX, avocat,
rue de Nieuwenhove 14A
1180 Bruxelles.

I. Objet de la requête

Par une requête introduite le 20 février 2017, Hervé Lieben sollicite l'annulation de la décision du 14 décembre 2016 lui refusant, sur recours, la délivrance d'une attestation pour l'obtention du taux réduit des droits de succession en cas de transmission de terres agricoles.

II. Procédure

Par un arrêt n° 240.124 du 7 décembre 2017, la requête en annulation a été rejetée.

Cet arrêt a été notifié aux parties.

Il est fait application du titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973.

III. Rectification

Considérant qu'une erreur matérielle quant à la date de l'arrêt s'est glissée dans l'arrêt n° 240.124 du 7 décembre 2017; qu'il y a lieu de procéder à la rectification indiquée au dispositif,

D É C I D E :

Article unique.

À la dernière page de l'arrêt n° 240.124 du 7 décembre 2017, au lieu de «sept septembre 2017» il y a lieu de lire «sept décembre 2017».

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique de la XV^e chambre, le huit février deux mille dix-huit par :

M. Michel LEROY,	président de chambre,
M ^{me} Diane DÉOM,	conseiller d'État,
M. Yves HOUYET,	conseiller d'État,
M ^{me} Nathalie ROBA,	greffier.

Le Greffier,	Le Président,
--------------	---------------

Nathalie ROBA	Michel LEROY
---------------	--------------